

RELEVÉ D'INFORMATIONS
1^{er} conseil d'école élémentaire
18 octobre 2016

En présence des enseignants, des membres de l'équipe du RASED, des représentants de la mairie

Représentants des parents d'élèves, liste APE : Mme GIRRE, Mme COLLIN, Mme MELIN, Mme EVEZARD, Mme DHIENCE, Mme BURBAUD, Mme FAVREAU-ROUSSELIÈRE, M. JOUBERT

Représentants des parents d'élèves, liste APEIM : Mme BOUDINELLE, Mme PINEAU, Mme LIEURE (suppléante présente)

M. MINVIELLE, DDEN

M. ARTAUD, IENA, Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint

1. Mot de bienvenue aux membres du conseil d'école

M. ARTAUD a souhaité s'exprimer car il a été interpellé par différentes personnes au sujet de l'ambiance peu sereine à l'école et des rumeurs qui circulent dans le village. Pour lui, l'école est instrumentalisée, et souffre d'un climat de défiance.

Une réunion a été organisée au Rectorat, en présence de la directrice de l'école maternelle, la directrice de l'école élémentaire, Mme le Maire, deux représentants de chacune des deux associations de parents d'élèves. Le but de cette rencontre était de discuter de cette ambiance délétère.

Il faut retrouver un climat serein, d'autant plus que la municipalité s'investit dans les projets de l'école et que les enseignants sont motivés.

L'an dernier, les conseils d'école avaient lieu dans une ambiance très détériorée. Nous devons dorénavant tous travailler en confiance.

Il faudrait faire fi du passé pour le bien être des élèves.

2. Présentation de l'équipe pédagogique, du RASED, des autres personnels de l'Éducation Nationale

L'équipe enseignante compte 13 enseignants, pour 10 classes.

Sont présents également dans l'école plusieurs AVS, M. Raphaël MARTINEAU, aide à la direction et M. QUINQUENEAU, service civique présent le matin en maternelle puis lors des récréations en élémentaire, où il est également l'après-midi (jusqu'aux vacances d'automne car ensuite à plein temps sur l'école élémentaire).

Le mardi après-midi l'école accueille une assistante germanophone.

Viennent également dans la semaine des étudiants de l'ESPE (enseignants en formation), étudiants en sport, étudiants en musique.

RASED :

Le mardi après-midi le RASED officie : M. Robert, maître E et Mme Coquillat, psychologue. Le poste de maître G n'est pas pourvu.

Le Rased agit sur un secteur de 1700 élèves, 68 classes, 12 écoles.

Il suit les priorités définies par l'inspectrice :

- Cycle 1 (rentrée en maternelle)
- Liaison GS/CP
- La rentrée dans l'écriture, la lecture, les maths (en cycle 2)

Le Rased intervient à la demande des enseignants (lorsque les choses mises en place ne fonctionnent pas) ou des familles. Les enfants handicapés ou à haut potentiel sont également concernés.

L'an dernier, le maître E est intervenu auprès de 9 élèves, la psychologue auprès de 23 élèves (8 en maternelle et 15 en élémentaire).

Maintenant le RASED bénéficie d'un local avec du matériel adapté, améliorant ainsi les conditions de travail.

Le maître E a pour fonction de se spécialiser dans l'aide pédagogique, avec des enfants en difficultés d'apprentissage.

3. Présentation de la structure de l'école

L'école comptait au 1^{er} septembre 245 élèves, répartis en 9 classes.

Au 5 septembre, une classe supplémentaire a été ouverte, soit 245 élèves, répartis en 10 classes.

La classe a été installée le vendredi soir, le mobilier est commandé et sera installé pendant les vacances de la Toussaint.

Du fait de l'ouverture de la classe, la directrice est passée à mi-temps.

4. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

Le vote a eu lieu le vendredi 7 octobre

388 inscrits

294 votants

277 exprimés, 17 blancs ou nuls,

75,77 % de votants

8 sièges pour l'APE

2 sièges pour l'APEIM

Mme BRUNET précise une anomalie sur les professions de foi de l'APEIM qui parle de « privation de piscine » du 09/12 alors que cela a déjà été réglé lors d'un conseil d'école extraordinaire en janvier 2016.

Mme BRUNET a prévenu le rectorat, pour qui cette phrase porte atteinte à l'école.

A ce sujet, M. ARTAUD précise que la natation est une activité obligatoire. Dans cette situation, l'enseignant considèrerait que l'élève ne pouvait pas y aller. Cette décision appartient à l'enseignant.

L'APEIM porte des réclamations sur la manière dont se sont déroulées ces élections. Cependant, elle ne demande pas leur annulation.

Pour Mme BRUNET, les propos tenus par l'APEIM sont démentis.

M. ARTAUD pense aussi que ces propos sont graves puisqu'ils remettent en cause la légitimité des votes et donc, de ce fait, du conseil.

Une commission électorale sera mise en place lors du troisième conseil d'école.

5. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école

Ce règlement est passé de 10 à 4 pages. Il est rédigé par le conseil des maîtres, aidé par Madame l'Inspectrice. Le document précédent était très complet mais peu lisible. Celui-là est plus allégé car il renvoie aux circulaires dont il est question.

6. Sécurité : dispositions Vigipirate, incendie, PPMS

Il est difficile d'expliquer aux enfants les exercices. Plusieurs petits guides (1 à l'usage des parents, 1 pour les enfants, 1 pour les directeurs) sont consultables sur le site internet de l'Education Nationale.

Suite aux menaces terroristes de ces deux dernières années, 5 mesures ont été prises :

- Augmentation de la coopération entre le Ministère de l'Intérieur et celui de l'Education Nationale
- Plus de sécurité aux abords de l'école
- Favoriser les échanges avec les élèves
- Informer les familles
- Se construire une culture commune de la sécurité

Ainsi, il faut connaître les mesures Vigipirate, organiser au mieux l'accueil des enfants, vérifier les identités des gens qui ne sont pas connus par le personnel, éviter que les élèves attendent devant l'entrée, signaler tout ce qui apparaît suspect.

Un exercice incendie a eu lieu le 5 octobre. En effet il doit obligatoirement avoir lieu dans le premier mois suivant la rentrée.

La première personne est sortie à 1 minute 25, le dernier enfant à 3 minutes 32 et la directrice (qui vérifie qu'il ne reste personne à l'intérieur des bâtiments) à 5 minutes 19.

Cet exercice a été commun avec l'école maternelle. Il est toujours inopiné (les enfants ne sont pas au courant).

A l'inverse, l'exercice de mise en sûreté a été prévu et expliqué en amont aux enfants (jeu du roi du silence)

L'APEIM tient à signaler que lors du temps scolaire aucun parent n'est admis dans l'école, alors que sur le temps périscolaire, les parents rentrent sans contrôle à l'entrée.

Une réflexion doit être menée de ce côté-là.

7. Activités pédagogiques.

L'APC a lieu avec un groupe d'élèves soit lors d'une difficulté précise soit pour un projet spécifique.

Elle a lieu de 12h à 12h20/12h30/12h40 selon les enseignants.

L'enseignant fixe les modalités. Les parents, qui ont signé l'autorisation en début d'année, sont informés par le biais du cahier de liaison.

Les activités sportives municipalisées (Grand Poitiers) se font selon le choix de l'enseignant.

CP1/CP2 : natation

CP-CE1/CE1 : natation

CE2A/CE2B : gymnastique

CM1A et CM1B : roller

CM2A : kayak

CM2B : escalade.

L'école remercie la municipalité et précise que les enseignants ont besoin d'accompagnateurs pour que ces activités puissent avoir lieu.

8. Association Montamiseuro

Montamiseuro est une association loi 1901, c'est une coopérative autonome, non affiliée à l'OCCE, créée en décembre 2004.

Le bureau est composé comme suit :

- Mme BRUNET, présidente
- Mme ARCARO, trésorière
- Mme BILIERE, secrétaire

M. MARTINEAU est vérificateur aux comptes.

Tous les élèves sont membres.

L'assemblée générale a eu lieu le 26 septembre 2016.

La mairie et l'APE aident au financement et sont remerciés pour leurs subventions.